

7

Mettre en place une démarche de rationalisation et simplification des obligations de déclaration et contrôles des associations

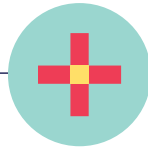
CONSTAT...



Dans 93% des associations, les responsabilités ne sont exercées que par des bénévoles.



Le cadre d'exercice de l'activité associative est aujourd'hui fragilisé par la complexité, la variabilité et la surabondance des mesures qui l'encadrent, ce malgré les annonces régulières de simplification.



> **Le formulaire unique de demande de subvention et le lancement du programme « dites-le nous une fois »** devraient être des facteurs importants de simplification mais ne sont pas généralisés dans l'administration de l'État et pas appropriés par les collectivités.

> **Différents textes de loi, ne traitant pas spécifiquement des associations, prévoient des obligations pour celles-ci, sans prendre en compte les spécificités de leur fonctionnement**, notamment liées à leur gouvernance bénévole, et les possibles impacts négatifs pour celles-ci : Déclaration au registre des représentants d'intérêt (loi pour la transparence de la vie publique), obligations de déclarations fiscales liées aux dons, responsabilité vis-à-vis des agissements des membres (loi confortant les principes de la République), obligations liées au droit bancaire...

> **Les formalités administratives et/ou de compte-rendu et de justification dans le cadre de certains dispositifs, tels que les Fonds structurels européens, sont disproportionnés** et trop complexes pour en permettre l'accès à des moyennes associations.

> **Les différences de traitement et d'interprétation en fonction des territoires** pour la reconnaissance d'intérêt général ou la délivrance de l'agrément ESUS créent de l'insécurité pour les acteurs.

Il faut rendre supportable la prise de responsabilités dans les associations.



Mettre en place une démarche de rationalisation et simplification des obligations de déclaration et contrôles des associations pour rendre supportable la prise de responsabilités dans les associations :

NOTRE PROPOSITION...

- Cartographie de l'existant, tous champs confondus : création d'associations et mises à jour statutaires, obligations comptables et financières, obligations fiscales, déclarations liées aux activités, déclarations liées à l'emploi, obligations liées aux demandes de financement public...
 - Évaluation de la pertinence et de la proportionnalité des dispositifs/obligations au regard des besoins et risques identifiés, réalité du traitement des informations, redondance des obligations.
 - Propositions, y compris d'ordre législatives et réglementaires, pour permettre la rationalisation et la simplification avec définition des moyens et modalités de mise en œuvre.
 - Responsabilité du suivi de la mise en œuvre, y compris opérationnelle.
- **Prévoir une évaluation de la mise en œuvre des outils de simplification et de leur appropriation par les acteurs concernés** afin d'identifier les points de blocage et les leviers pour que ces outils puissent se généraliser.



Cette mission doit être interministérielle et dotée de moyens d'action et financiers suffisants pour assurer le suivi et la mise en œuvre de solutions répondant aux préconisations émises.



Sources : Enquête sur les responsabilités du dirigeant bénévole, Le Mouvement associatif et Aesio Mutuelle, février 2021.